

Pôle Lycées

LE SITE LYCÉES

Mars 2023



Introduction

- Le site lycées a été créé en 2005 pour permettre aux équipes de direction de bénéficier de ressources mises en place par le Pôle Lycées (DASES/Unité Lycées) comme l'extranet de demandes d'équipement, la législation des logements de fonction, des informations ponctuelles ainsi que des ressources gérées par le Pôle RH pour la gestion des agents des lycées.
- Le site ne pouvant fonctionner sur la solution technique originelle. Sa refonte a été lancée en 2021 pour une livraison du nouveau site le 8 décembre 2021

A qui s'adresse ce site ?

- Le site est destiné aux équipes de direction des EPLE et des lycées sous contrat d'association.
- Il est ouvert, dans certaines rubriques, comme « les actions éducatives » à la communauté enseignante.
- Le nom de domaine est **lycees.iledefrance**.
- Le site ne contient pas informations redondantes avec le www.iledefrance.fr destiné à la communication externe de notre collectivité.

Les principes

- La refonte du site lycées a été construite par le SIRE sur la base de l'offre technique du nouvel outil et de la prise en compte des questions traitées sur la boîte pôlelycées@iledefrance.fr.
- Le site lycées doit être ainsi identifié comme la ressource commune pour le pôle, les EPLE et les lycées sous contrat dans la relation région/lycées et l'exercice de la compétence en matière scolaire.
- Le pôle RH déjà contributeur du site est pleinement associé ainsi que la DIRCOM dans la distinction communication institutionnelle et administrative
- L'actualité régionale et l'évolution des dispositifs interrogent quotidiennement la redéfinition des besoins

Identification et accès aux contacts région

- La problématique remontée par les équipes de direction des lycées, portait sur leur **capacité à joindre le bon interlocuteur**, que ce soit au Pôle Lycées ou au Pôle RH.
- C'est pourquoi, les lycées en s'identifiant dès la page d'accueil avec leur UAI, pour obtenir leurs référents de manière sécurisée tout en respectant le RGPD.
- D'autre part, dans les pages d'information dédiées aux dispositifs et exercice de la compétence, on retrouve les interlocuteurs en charge de dossiers spécifiques (exemple : logement de fonction et DGFL). En revanche, au regard des exigences du RGPD, l'annuaire complet du Pôle Lycées n'est pas disponible.

Une montée en puissance technologique

Afin de mieux répondre aux lycées des applications ont été mis en œuvre et restent à créer:

- Création d'une newsletter dans le cadre de la CRM associée au site pour limiter l'envoi des mails (boîte polelycées)
- Une FAQ (réflexion sur les questions les plus posées)
- Une version « responsive » - visualisation sur smartphone
- Mise en place d'un chatbot régional avec la dircom (robot logiciel pouvant dialoguer avec un individu ou consommateur par le biais d'un service de conversations automatisées)

Accéder au site :

<https://lycees.iledefrance.fr/>